

ORDRE DU JOUR DU 18 DÉCEMBRE 2012

1. Ouverture de la séance
2. Constatation de l'avis de convocation
3. Ordre du jour
4. Résolution d'adoption du budget 2013 ainsi que du programme triennal d'immobilisations
5. Résolution d'adoption du *Règlement 2012-401 établissant les taux de taxes, le coût des services et les conditions pour l'année 2013*
6. Période de question
7. Clôture de la séance

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes tenue le 18 décembre 2012, à 19 h 00, à la salle du conseil située au 660, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes.

Sont présents : Monsieur Jean-Claude Milot, maire
 Mesdames Françoise Asselin, conseillère
 Nicole Grenon, conseillère
 Messieurs Jacques Lefebvre, conseiller
 Robert Normandin, conseiller
 Daniel André Thibeault, conseiller

Est absent : Monsieur Marc Cossette

Les membres présents forment le quorum.

1. Ouverture de la séance

M. Jean-Claude Milot maire ouvre la séance. Manon Shallow, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire.

2. Constatation de l'avis de convocation

L'avis spécial de la tenue de cette séance a été donné, par écrit à tous les membres du conseil, le 12 décembre 2012, conformément au 2e alinéa de l'article 152 du Code municipal; au moins deux jours francs avant la tenue de la session spéciale.

3. Ordre du jour

Chacun prend connaissance de l'ordre du jour.

4. Résolution 2012-12-155

Résolution d'adoption du budget 2013 ainsi que du programme triennal d'immobilisations

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 954 du Code municipal, le conseil doit adopter, pour l'année financière 2013, un budget qui prévoit des revenus égaux aux dépenses qui y figurent ainsi qu'un budget triennal en immobilisations;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Françoise Asselin, appuyée de Daniel André Thibeault, le conseil adopte les prévisions budgétaires suivantes :

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2013	
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	
DESCRIPTIONS	2013
REVENUS	BUDGET
TAXES	438 550 \$
PAIEMENTS TENANT DE LIEU DE TAXES	48 287 \$
AUTRES REVENUS DE SOURCES LOCALES	37 039 \$
TRANSFERTS	72 026 \$

Conciliation à des fins fiscales

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	50 712 \$
AFFECTATIONS DE SURPLUS ACCUMULÉ	67 550 \$
	714 164 \$

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	205 680 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	70 742 \$
TRANSPORT	181 165 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	151 328 \$
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	250 \$
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	11 546 \$
LOISIRS ET CULTURE	67 954 \$
FRAIS DE FINANCEMENT	10 400 \$

Conciliation à des fins fiscales

AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES	
REMBOURSEMENT DE LA DETTE À LONG TERME	10 099 \$
TRANSFERT À L'ÉTAT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	5 000 \$
	714 164 \$

**SURPLUS (DÉFICIT) DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES
AVANT AFFECTATION**

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES

DESCRIPTIONS	TAUX 2013
IMMOBILISATIONS	
Administration générale	(1 000) \$
Sécurité publique	(3 000) \$
Loisirs et culture	(1 000) \$
	(5 000) \$
Affectations / aux activités de fonctionnement	5 000 \$
Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales	- \$

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

DESCRIPTIONS	2013
Traitement des eaux usées	971 250.00 \$
Mise aux normes de l'eau potable	902 838.00 \$
Borne d'incendie	3 000.00 \$
Équipement de bureau & bibliothèque	1 000.00 \$
Divers	1 000.00 \$
Sous-total	1 879 088.00 \$

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

DESCRIPTIONS	2014
Sous-total	- \$

DESCRIPTIONS	2015
Sous-total	- \$

Les sources de financement des dépenses d'investissements à des fins fiscales, pour les dépenses d'assainissement et de mise aux normes des équipements de l'eau potable proviennent d'emprunt et de subventions gouvernementales.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

5. Résolution 2012-12-156

Résolution d'adoption du Règlement 2012-401 établissant les taux des taxes, le coût des services et les conditions de perception pour l'année 2013

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes doit adopter un règlement pour établir les taux des taxes, le coût des services et les conditions de perception pour l'année 2013;

Sur la proposition de Jacques Lefebvre, appuyée de Robert Normandin, le conseil adopte le Règlement 2012-401 établissant les taux des taxes, le coût des services et les conditions de perception pour l'année 2013.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

Note : La lecture du règlement est faite par la directrice générale. Vous le trouverez à la fin du procès-verbal.

6. **Période de questions**

Une présence, aucune question.

7. Résolution 2012-12-157

Clôture de la séance

Sur la proposition de Jacques Lefebvre, appuyée de Robert Normandin, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes lève la séance à 19 h 30.

Jean-Claude Milot, maire

Manon Shallow, directrice gén. & sec.-trés.